Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-03-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°3-
ADMINISTRATION GENERALE

Conseil portuaire : modification de la délibération n°16 du 3 avril 2026 relative à la désignation du délégué titulaire

Rapporteur :

M. le Maire

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-03-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N° 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil portuaire : modification de la délibération n°16 du 3 avril 2026 relative à la désignation du délégué titulaire

M. le Maire, expose :

Par délibération du 3 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes, le Conseil municipal a désigné les représentants de la commune au sein du Conseil portuaire de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure comme suit :

- Titulaire : Jean-François Irigoyen
- Suppléant : Serge Peyrelongue

M. le Maire ayant été désigné membre titulaire du Conseil portuaire au titre de représentant de la SPL d'exploitation du port, il convient de désigner un autre représentant titulaire de la commune au sein du Conseil portuaire de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la délibération n°16 du 3 avril 2026,

- de désigner un représentant en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du Conseil portuaire de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 4 juin 2026,

- modifie la délibération n°16 du 3 avril 2026,

- désigne un représentant en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du Conseil portuaire de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, ainsi qu'il suit :

Titulaire : Pascale Fossecave

Suppléant : Serge Peyrelongue

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-03-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)